

Compte rendu du conseil de classe Maternelle

6 Novembre 2018

Tour de table

Etaient présents lors de ce conseil de classe :

Mairie : Herve LEMOINE, Didier MERLIN

Maitresses : Nadine DEVEIX, Armelle NOUSSAN, Sylviane LANNOY, Sandrine FLAJOLET, Camille CHAGOT, Emmanuelle ALAMARGUY, Carole BLONS

FCPE : Aurélie MOUEX, Alban FOURNIER

AAPE : Karine MOGLIATI, Julie GONZALVEZ, Daniel LENAIN

Résultats des élections des représentants de Parents d'élèves

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018. Les résultats de ces élections sont les suivants :

Nombre de Parents inscrits : 402

Nombre de Votants : 151 dont 6 nuls ou blanc

Taux de participation : 37,75%

Répartition par association : AAPE → 5 sièges / FCPE → 2 sièges

Acception du règlement intérieur

Tous les participants ont accepté le règlement intérieur de l'école. Celui-ci sera transmis aux parents avec le compte rendu de ce conseil de classe.

Madame Deveix a cependant été dans l'obligation de retirer la phrase demandant à ce que les enfants soient propres pour rentrer en maternelle. Ceci reste néanmoins fortement conseillé.

Effectif à la rentrée de septembre 2018

A la rentrée de septembre 2018, l'école maternelle comptabilisait 221 élèves présents. Initialement, 228 enfants étaient attendus, cependant plusieurs désistements ont eu lieu avant la rentrée, abaissant ce chiffre à 221. (A noter que depuis le début de l'année, 2 enfants supplémentaires ont quitté l'école maternelle.)

La répartition actuelle des effectifs est la suivante :

- 68 en Petite Section
- 91 en Moyenne Section,
- 82 en Grande Section

Le niveau des classes est réparti de la manière suivante :

- 1 classe de Petits
- 3 classes de Petits Moyens
- 2 classes de Moyens-Grands
- 1 classe de Grands

La présence de classes à double niveau chez les Petits-moyen nécessite une organisation particulière lors du temps de repos des petits en début d'après-midi (1x par semaine lorsque la maitresse est au dortoir);

- Petits au dortoir l'après midi
- Les Moyens sont répartis dans les 2 autres classes

Projet d'école

Le volet APC. Ce volet à lieu le mardi et 1 jeudi sur 2. Ils sont dispensés sur la pause du midi entre 12h et 12h25

Les évaluations vont commencer. C'est la 3eme année que ce système existe, et c'est la 2eme fois que ces évaluations sont faites 2 fois dans l'année.

Novembre → évaluation des grandes sections (uniquement les GS).

En cas de difficultés, les maitresses rencontrent le RASED pour faire un bilan au cas par cas. Les parents des enfants en difficulté sont prévenus systématiquement.

Mai -> nouvelle série d'évaluation en cas de détection de problème.

Madame MALLARD (RASED) intervient actuellement dans l'école et effectue des sessions avec 8 enfants (1 fois par semaine)

Les enseignantes ont remonté quelques alertes pour certains enfants, mais la personne du RASED ne peut pas prendre tout le monde ;

Objet des séances : **attention/concentration/compréhension** de consignes

La récréation :

- Les fédérations de parents d'élèves ont proposé la mise en place d'un « Double service de récréation » afin de limiter le nombre d'enfant dans la cour et les risques inhérents à cette forte population. Cette solution est extrêmement difficile à mettre en œuvre en raison du dérangement que cela représenterait pour les autres classes qui ne sont pas en récréation.
- Les maitresses remontent le fait qu'« Il n'y a pas beaucoup de jeux » pour la cour. En effet, une structure de jeu a été récemment déclarée non conforme d'un point de vue sécurité pour les enfants. Elle sera remplacée en début d'année prochaine (prévu au budget).

Coopérative Scolaire

- A la rentrée, le solde de la coopérative est positif, avec environ 1200€ en caisse.
- Sur l'année 2017/2018, l'association «Les Ecoles Chartripontaines en Fête » a effectué un don aux écoles. Ce don a permis de rembourser les sorties faites par l'école.
- Faible participation des parents lors des appels aux dons. Ceci impacte directement le budget de l'école avec des conséquences sur les sorties. Si le budget ne le permet plus, les sorties seront les premières impactées et risquent d'être limitées voire supprimées.

Ce qu'il faut savoir sur la Coopérative Scolaire :

Gérée par les enseignants en lien avec les parents, la coopérative scolaire est subventionnée par les dons des familles.

Elle sert avant tout à améliorer le quotidien des enfants à l'école, à récolter de l'argent pour que les classes puissent faire une sortie scolaire ou mener à bien un projet éducatif. En aucun cas, l'argent de la coopérative scolaire ne sert à des achats qui relèvent de la Mairie.

Il vient en complément des ressources dont disposent l'école et sert à financer ce qui n'est pas pris en charge par l'Education Nationale ou par la Mairie, comme par exemple : les sorties scolaires de fin d'année, l'achat de jeux, de livres, de petit matériel ou des abonnements à des revues pour la classe.

Chaque année, le budget récolté est mis en commun et réparti de manière homogène entre les classes de maternelle afin que chaque classe dispose de la même somme. C'est le principe même d'une coopérative.

Les parents sont totalement libres de donner ou non et de fixer eux-mêmes le montant de leur don.

Chaque parent qui le demande peut avoir accès aux comptes de la coopérative de l'école.

Les versements à la coopérative doivent toujours rester volontaires et libres, les parents n'ont pas d'obligation de donner mais il s'agit de contribuer à la vie de l'école de leur enfant.

Exercice de sécurité (incendie et PPMS)

- 1^{er} exercice a eu lieu 25 septembre (exercice incendie)
- 2^{ème} exercice (confinement PPMS Attenta intrusion) le 10 octobre
- 3^{ème} exercice (confinement événement climatique/tempête) courant décembre

Les bilans sont envoyés à la mairie. Ces Bilans sont positifs sur les 2 exercices déjà effectués.

Les exercices ne sont pas réalisés par surprise, la date est fixée de manière nationale pour l'ensemble de toutes les écoles.

Evénements prévus pour cette année

- Fête de l'automne (18 octobre)
- Fête de Noël (jeudi avant les vacances)
- Spectacle de Noël (Mardi avant les vacances) - Les 3 chardons, «Pitou enfant roi ! »
- La galette en Janvier
- Carnaval prévu en mars (pas de date définie pour le moment)
- Vente d'objets (vers la fin de l'année)
- Samedi 18 mai – Journée de la nature et du développement durable. Lieu : Gymnase de la bonde

Kermesse :

- Les dates pressenties pour cet événement sont le 15 ou 22 juin,
- La kermesse a remporté à gros succès l'année dernière. Succès dû en parti à la présence d'une fête à l'école primaire le matin ayant apporté beaucoup de monde l'après-midi.
- Cette réussite a permis à l'association des « Ecoles Chartripontaines en Fête » d'effectuer un don aux écoles maternelle et primaire, leur permettant de rembourser tout ou partie de leurs sortie scolaire ! Merci aux parents et enfants ayant participés à cette kermesse !

Relation Maternelle/Elémentaire

- Participation des enseignantes de maternelle à des conseils de cycle avec les enseignants d'Elémentaire (Bilan réalisé pour les ex élèves de GS qui sont actuellement en CP)
- Echanges entre CP et GS. Quelques enfants de classe de CP viennent lire en Grande Section de maternelle, tandis que quelques enfants de Grande Section vont passer 1h en classe de CP en guise de découverte !

Relation Ecole/Mairie

- Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels). But du document avoir une réflexion sur les conditions de travail
- Point sur les travaux. Chauffages à revoir (des coins très chauds et d'autres très froids dans l'école).
- Demande à propos du réaménagement de la cour de récréation. Coin de pelouse dans lesquels on retrouve des bris de verre.
- Demande pour occulter la cour (mettre des canisses de protection dans le cadre du plan Vigipirate ??) Attention aux ABF (Architecture des Bâtiments de France) qui ont leur mot à dire car l'école est dans le périmètre du château
- Demande de la part des enseignants et des parents pour le remplacement des robinets d'eau difficiles à actionner. Demande de mise en place de tirettes

Actions des associations des parents d'élèves pour l'ouverture d'une 8eme classe

Lors de ce conseil de classe, les associations des parents d'élèves ont également abordé le sujet de l'ouverture d'une 8eme classe en maternelle.

Les associations se sont mobilisés depuis le mois de mars 2018, avec l'envoi de multiples courriers ainsi qu'une campagne de signature d'une pétition, afin d'alerter l'Inspectrice de l'académie ainsi que le Directeur de l'académie, sur la nécessité de l'ouverture d'une 8^{ème} classe en maternelle.

Malgré toutes ces actions et le soutien de M. Le Maire de la commune, l'ouverture d'une 8^{ème} classe a été refusée par la Direction académique. Des propositions, telles que le désencombrement en mobilier des classes, ont été formulées par l'inspection académique en réponse au courrier des fédérations contestant ce refus.

Les associations de parents d'élèves ne sont pas d'accord avec ces recommandations et renouvelleront leurs actions en faveur de l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée 2018/2019.